

SDAS-FO 67
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE
FORCE OUVRIERE DU BAS-RHIN

Réuni le 6 juin 2019 en Assemblée Générale, le Syndicat Départemental de l'Action Sociale FORCE OUVRIERE du Bas-Rhin rappelle son attachement à l'indépendance du syndicat qui est à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action; son attachement indéfectible à la Chartes d'Amiens.

Le syndicat rappelle que le syndicalisme revendicatif et l'action commune sont les outils déterminants des salariés qui leur permettent de créer un véritable rapport de force face au patronat et aux pouvoirs publics. Il est l'outil nécessaire de l'émancipation des travailleurs.

Les attaques contre le Code du travail remettent en cause les droits individuels et collectifs des salariés. Les attaques contre la Fonction Publique et les fonctionnaires se multiplient. La Sécurité Sociale de 1945 est menacée de disparition. La destruction des retraites par répartition pour y substituer une « retraite par points » est en cours. L'assurance-chômage, les droits des chômeurs et l'accès à la formation professionnelle sont remis en cause.

Y'en a marre de ces politiques économiques qui ne servent que quelques uns, toujours les mêmes, ces quelques uns qui se gavent sur le dos de tous les autres.

Pour notre secteur Social et Médico-social:

- Augmentation d'au moins 20 % des salaires et attribution d'un treizième mois pour tous les salariés ;
- Défense et amélioration des conventions collectives existantes ;
- Prise en charge intégrale de tous les frais professionnels, notamment le transport ;
- Financement public du secteur à hauteur de ses besoins, pour une amélioration immédiate des conditions de travail et des conditions d'accompagnement et d'accueil de nos publics

D'un point de vue général:

- Augmentation générale des salaires, des pensions, des retraites, des minima sociaux ;
- Maintien des régimes de retraite par répartition et refus de tout système universel par points ;
- Défense de la Sécurité Sociale de 1945, du salaire différé, de l'assurance chômage et des droits des chômeurs. L'abrogation de la CSG et de la CRDS ; suppression des exonérations de cotisations sociales ;
- Préservation, amélioration du service public, et défense du statut de ses agents ;
- Défense des libertés démocratiques et syndicales, du droit de GREVE et de manifester. Retrait de la loi anticasseurs ;
- Abrogation de la loi travail et des ordonnances Macron.

Défendre nos droits collectifs est une nécessité. A ce titre, l'Assemblée générale du SDAS-FO 67 salue fraternellement et solidairement toutes celles et tous ceux qui s'engagent dans le combat pour la défense de leurs droits, nos droits: les enseignants, les personnels des hôpitaux et en particulier des Urgences, les personnels de la protection de l'enfance...

L'Assemblée Générale du SDAS-FO 67 appelle les salariés à s'organiser au sein d'un syndicat libre et indépendant pour défendre leurs droits, et en premier lieu leurs conventions collectives Nationales, par tous les moyens qu'ils décideront, y compris par la grève.

Résister, Revendiquer, Reconquérir!

Adopté à l'unanimité
Le 6 juin 2019

Téléphone : 03 88 36 50 15 - 06 20 24 31 27

Adresse : Maison des syndicats - 1 rue Sédillot Strasbourg

Permanences juridiques spécialisées : chaque 2^{ème} mardi du mois, 14-16h, au 4^{ème} étage